



REGROUPEMENT À LA DÉFENSE

ATTENTION À NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Oui, nous entendons l'argument des économies d'échelle. C'est du bon sens de regrouper l'ensemble des sites parisiens. Le Groupe va économiser des millions d'euros grâce à des conditions exceptionnelles négociées sur ce bail. Mais **pas question que ces économies se fassent sur notre dos et au détriment de notre santé !**

ENTASSÉS À 2000 SUR UN SEUL SITE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

L'analyse des plans est inquiétante :

- Avec environ 5 m² par poste de travail, **la densification est extrême** bien en dessous des recommandations de l'INRS et de l'AFNOR (sauf au 26ème),
- Le **restaurant d'entreprises ne compte que 312 places assises...** pour près de 2 000 salariés! Les 3 services prévus seront-ils adaptés pour garantir la même égalité de traitement pour tous?
- La Tour Blanche est un IGH (Immeuble de Grande Hauteur) : nous serons soumis à des procédures de sécurité incendie lourdes, à une dépendance totale aux ascenseurs pour le moindre déplacement.

Pour les équipes d'AMC, DCF ou Franprix basées à Vitry, ce déménagement dans une tour purement "tertiaire" n'est pas adapté à notre activité :

- **La logistique en sous-sol** : fini le stockage à proximité de nos bureaux. Les produits et les échantillons seront relégués au 3ème sous-sol aveugle. Bonjour les allers-retours incessants, le port de charges lourdes et l'explosion des Troubles Musculosquelettiques (TMS).
- **Cuisines et dégustations menacées** : le nombre de cuisines passera de 3 à 2, avec une surface drastiquement réduite (44 m²) et mutualisée avec les autres entités. Comment assurer sereinement nos dégustations et nos revues de marché dans ces conditions ?

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INSUFFISANTES

Que propose la Direction ?

- Un remboursement du Pass Navigo limité dans le temps et uniquement pour un nombre restreint de salariés qui remplissent des conditions restrictives.
- Rappelez-vous : lors de notre installation à Vitry en 2015, nous avons pu négocier et obtenir 24 mois de compensation, des indemnités kilométriques et des aides pour la garde d'enfants (CESU) ! Ce recul social est inacceptable.

Un projet de cette ampleur ne peut pas être décidé en vase clos par une direction éloignée de nos réalités métiers. **Nous exigeons :**

- **De vraies négociations pour obtenir un accord d'accompagnement** digne de ce nom (Navigo 100% sur la durée, primes, crèche, parking, titre-restaurant, télétravail).
- **De réelles garanties sur nos espaces** : le maintien des bureaux individuels nécessaires, et de vrais espaces de pause, des locaux de stockage adaptés, des cuisines fonctionnelles.

L'information-consultation n'est pas un chèque en blanc donné à la Direction. Parlez-en avec vos représentants du personnel, remontez vos questions, vos craintes et vos besoins liés à votre métier. Vos représentants CFE-CGC continueront de porter vos revendications.

Mobilisons-nous pour ne pas payer le prix de leurs économies !



**LA CFE-CGC EST L'UNIQUE SYNDICAT DÉDIÉ EXCLUSIVEMENT À LA
DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ENCADREMENT**

contact@cfecgc-casino.org

BULLETIN D'ADHESION SNGC CFE-CGC 2026



Pour adhérer : remplissez ce bulletin et envoyez le à contact@cfecgc-casino.org

Déjà adhérent en 2025 ? Rendez-vous sur cfecgc-casino.org/adhesion/ pour renouveler

Adhésion annuelle : 116€ • Fiscalement déductible à 66% • Possibilité de prélèvement en 4x

INFORMATIONS PERSONNELLES

Etat civil : Mme. M.

Prénom : Nom :

Adresse :

CP : Localité : Téléphone :

Email (au choix pro ou perso) :

Date d'entrée dans le groupe : Date de naissance :

Entreprise : Etablissement :

Service : Statut : Agent de Maîtrise Cadre Autre

Je ne souhaite pas recevoir les communications du SNGC CFE-CGC

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives (fichiers adhérents, inscription aux formations, tenue de réunions, colloques, évènements, cotisations...). La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi à l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées et ne sont pas commercialisées. Nous les conserverons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à limitation du traitement en nous écrivant à contact@cfecgc-casino.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. En adhérant, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC (syndicales, fédérales et confédérales) afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et administratives en interne. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité site & application internet en cliquant sur le lien suivant : <https://cfecgc-casino.org/mentions-legales/>

MODALITE DE PAIEMENT

Par prélèvement : remplissez le mandat SEPA ci-dessous et **joignez un RIB** au format IBAN BIC

Par carte bancaire :
scannez le code suivant -->
ou rendez-vous sur
cfecgc-casino.org/adhesion/



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Syndicat National du Groupe Casino à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat National du Groupe Casino. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom, Prénom		Désignation du créancier	Syndicat National du Groupe Casino
Adresse		Syndicat National du Groupe Casino	
Code postal		12 rue de la chance	
Ville / Pays		42100 Saint Etienne France	FR 85 ZZZ 583293

Désignation du compte à débiter			
IBAN	F	R	<input type="text"/>
BIC	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Type de paiement : RÉCURRENT			

Date et signature du titulaire du compte :

Désignation et nom du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué si différent du débiteur lui-même :

En signant ce mandat, j'autorise le SNGC CFE-CGC à prélever ma cotisation annuelle sur le compte désigné ci-dessus jusqu'à dénonciation de ma part. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.